

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE  
ARRONDISSEMENT D'ANNECY  
COMMUNE DE LA CLUSAZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CLUSAZ

SEANCE DU 23 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 23 juin à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CLUSAZ dûment convoqué le 17 juin 2022 dans la Salle Yves POLLET-VILLARD sous la présidence de Monsieur Didier THEVENET, Maire

**Sont présents :** Didier THEVENET, Michaël DONZEL-GONET, Pascale MEROTTO, Didier COLLOMB-GROS, Christelle ANGELLOZ-NICOUD, David AGNELLET, Nathalie AGNELLET, Cécile CHAPPAZ, Caroline DORIER, Sandra DUNAND, René GALLAY, Fabienne MAISTRE, Antonin RUPHY

**Excusé(s) :** David PERILLAT-AMEDEE (pouvoir à Christelle ANGELLOZ-NICOUD), Elodie GUIDON (pouvoir à René GALLAY), Jean-Luc LABORDE (pouvoir à Fabienne MAISTRE),

**Absent(s) :** Alexandre HAMELIN, Véronique POLLET-VILLARD, Arthur THOVEX

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers représentés : 3

Nombre de conseillers votants : 16

Monsieur le Conseiller Municipal Antonin RUPHY, désigné par le Conseil, prend place au bureau en qualité de Secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

**DELIBERATION 2022/099 COMMISSION MUNICIPALE EQUIPEMENTS DE LOISIRS –  
MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION  
ET DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE**

Vu les dispositions des articles L 2121-21 et L 2121-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°20/041, en date du 4 juin 2020, portant formation des commissions municipales et telle qu'elle a été modifiée par la délibération n°20/041-BIS ensuite d'une erreur matérielle rectifiée ;

Vu le règlement intérieur du conseil municipal ;

En application des dispositions de l'article L 2121-22 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil.

Ces commissions sont chargées d'étudier et de préparer les dossiers qui seront soumis au conseil municipal.

Par délibération, en date du 4 juin 2020, le conseil municipal a institué la Commission municipale « Equipements de loisirs », en charge notamment des équipements tels que l'Espace Aquatique, la Patinoire, la Base de loisirs, le Hameau des Alpes.

Sont membres de cette commission :

- David PERILLAT-AMEDEE,
- Sandra DUNAND,
- Cécile CHAPPAZ,
- Nathalie AGNELLET,
- Antonin RUPHY,
- Véronique POLLET-VILLARD
- Alexandre HAMELIN.

M. René GALLAY, conseiller municipal, a souhaité proposer sa candidature pour intégrer cette commission.

Dans la mesure où le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission peut varier en fonction des candidatures d'élus et/ou des matières, objet des commissions et que le conseil municipal n'a ni limité le nombre de membres pouvant composer les commissions, ni limité le nombre de commission auxquelles peut participer un conseil municipal, il est proposé de modifier la composition de la commission municipale Equipements de loisirs, en y ajoutant un membre.

Dès lors, il y a donc lieu à procéder à la désignation de ce nouveau membre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à l'unanimité cette délibération.

**DE MODIFIER** la composition de la Commission municipale Equipement de loisirs, instituée par la délibération du 4 juin 2020 en y ajoutant un membre ;

**DE DECIDER** à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation du nouveau membre de la Commission municipale Equipement de loisirs ;

**DE DESIGNER** Monsieur René GALLAY comme membre supplémentaire de la Commission municipale Equipement de loisirs.

Ainsi fait et délibéré aux lieu et date susdits

Suivent au registre les signatures

Fait à LA CLUSAZ, le 27 juin 2022

Le Maire,

DIDIER THEVENET

